

LA TRAITE DES PELLETERIES

SOUS CHAMPLAIN

CHAPITRE I

Le monde prospère par le commerce. — Charles VI et le grand Tamerlan. — Les grands voyageurs en Orient aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. — Le frère Jean, archevêque d'Orient. — Marco Polo. — Jean de Mandeville. — La Trapobane. — Aden, entrepôt du commerce des mahométans. — Cousin au Brésil. — Les Basques aux terres neuves. — Les Bretons et les Normands font la traite à Tadoussac au XVI^e siècle. — Jacques Noël et ses fils. — Etienne Chaton. — Le marquis de la Roche. — Chauvin. — Pontgravé. — Champlain. — Arrivée hâtive des vaisseaux à Tadoussac en 1610. — Ce qu'était le commerce des pelleteries à son origine. — Conduite générale de Champlain au sujet de la traite. — Mesures de protection qu'il est forcé d'adopter.

Charles VI, roi de France, écrivait un jour à Tamerlan : Il importe que vos marchands viennent dans notre pays. De même que nous aurons soin d'avoir pour eux tous les égards qui leur sont dus, de même aussi nous espérons que vous rendrez aux nôtres les honneurs dus à leur rang, car le monde progresse par les marchands, *mundus per mercatores prosperatur.*”

Cet échange de bons procédés entre deux des plus grandes puissances de l'époque ne faisait que continuer une tradition de paix inaugurée sous Charlemagne. L'histoire se plaît à rappeler la visite d'Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad, au pieux empereur, et l'amitié qui résulta de cette entrevue solennelle. Quand, en 1403, Charles VI adressait à Tamerlan le frère Jean, archevêque d'Orient, les communications avec les pays mogols ou tartares n'étaient encore que peu fréquentes. On n'était pas plus avancé alors qu'au milieu du XIII^e siècle, lorsque Marco Polo, vénitien, mit douze ans à parcourir l'Asie, et qu'au siècle suivant, quand Jean de Mandeville employa trente-trois ans à visiter le Levant jusqu'au Cathay. Ce ne fut qu'à la fin du XV^e siècle, après les décou-

vertes de Barthélemy Diaz et de Vasco de Gama, que les navires français purent communiquer avec les insulaires de la Trapobane que d'Anville, dans son *Orbis veteribus notus*, indique l'endroit où est l'île de Ceylan. Jusque-là, les Français, les Anglais achetaient des négociants allemands les produits des Indes orientales. Ceux-ci s'approvisionnaient à Venise, où les armateurs étaient en rapports réguliers avec les Algériens. Aden était l'entrepôt où ces derniers se rendaient pour faire le commerce avec les mahométans. Cette succession d'achats et de ventes faisait hausser le prix des épices, et les Vénitiens, qui rivalisaient d'habileté avec les Génois et les Pisans, retiraient les plus gros profits.

La découverte d'une route navigable par le cap de Bonne-Espérance fut donc un grand bienfait pour les nations de l'Europe, et l'on vit dès lors leurs vaisseaux sillonner les mers du Sud pour se rendre jusqu'en Chine et au Japon. Ce fut une nouvelle ère de prospérité pour le commerce des Occidentaux. La France ne fut pas la dernière à diriger ses flottes vers le Levant. Les pilotes de Jean Ango, dieppois, y allèrent préparer la fortune de leur maître ; Paulmier de Gonneville et d'autres navigateurs de Normandie doublèrent, dès le commencement du XVI^e siècle, le cap des Tempêtes.

Presque dans le même temps, le Génois Christophe Colomb révélait à ses contemporains un monde inconnu. L'Amérique allait à son tour ouvrir ses trésors à l'avidité des peuples de l'Europe. Tandis que les Espagnols fouillaient les Indes occidentales pour en soutirer des métaux précieux, les Français visitaient les plages brésiliennes. Cousin reconnaissait le premier le fleuve Maragnon, les Bretons et les Normands trafiquaient avec les naturels de l'Amérique méridionale, et si l'on en croit Voisin de la Popelinière, ils en connurent les côtes orientales avant le Portugais Alvarez Cabral.

L'Amérique du Nord était encore presque inconnue, quand au commencement du XVI^e siècle les Espagnols, les Portugais et les Français avaient déjà parcouru tout le littoral du Brésil, et visité les îles du golfe du Mexique. Sébastien Cabot avait touché au cap Primavista de Terre-Neuve en 1496. Mais les Basques, les Bretons et les Normands l'avaient devancé sur les côtes de cette île pour y faire leurs pêcheries annuelles et y pourchasser les

baleines. Les Basques surtout, déjà reconnus pour les plus habiles baleiniers de l'Europe, poursuivaient les cétacés dans leurs courses vagabondes jusque dans le golfe Saint-Laurent. Ils avaient donné le nom de *Gran-Baya* à cette partie comprise entre la côte du Labrador et la côte occidentale de Terre-Neuve. Quand les baleines émigrèrent dans les eaux du fleuve, elles furent bientôt rejointes par leurs éternels ennemis, les Basques. Aussi ne doit-on pas être surpris de constater la présence, vers la fin du XVI^e siècle, de ces hardis pêcheurs le long des rives du Saint-Laurent, dont ils connaissaient, depuis longtemps sans doute, les moindres sinuosités. Du temps de Champlain, l'île qui porte encore leur nom était le lieu choisi pour leurs rendez-vous. Ils s'y livraient aux travaux de dépècement des morses, des marsouins et des baleines. Un endroit de la côte nord appelé Echafaud aux Basques, à quelque distance de Tadoussac, dut aussi leur servir de retraite dans un but à peu près semblable.

Pendant que les Basques consacraient leur temps et déployaient tout leur savoir faire au harponnage des mammifères marins, les Bretons et les Normands de leur côté faisaient la pêche aux terres neuves, et les marchands de leur pays venaient en traite à Tadoussac, où ils étaient certains de rencontrer chaque année un bon nombre de sauvages. Avec eux ils échangeaient des bagatelles européennes contre diverses fourrures, telles que martes, castors, orignaux, loups-cerviers, loutres, renards, blaireaux et rats musqués. Ils avaient à offrir aux indigènes des fers de flèche, des alènes, des épées, des haches, des tranchets pour couper la glace en hiver, des couteaux, des chaudières; également des capotes, des chemises, des draps; enfin, du blé d'Inde, des pois, du biscuit ou galette, du pétun, des pruneaux, des raisins secs¹.

Tadoussac fut durant la seconde moitié du XVI^e siècle l'endroit favori pour ces grandes foires annuelles. Chauvin et Pontgravé s'y rendirent pendant trois années consécutives (1599, 1600, 1601), et Champlain y vint pour la première fois en 1603. Mais ils ne furent pas les premiers à remonter le fleuve après le passage de Jacques Cartier. L'histoire nous apprend que Jacques Noël, petit-neveu du découvreur, avait suivi à plusieurs reprises les traces de son illustre ancêtre, et que Michel et Jean Noël séjournèrent

1 — *Relation des jésuites de 1626*, p. 5.

au Canada durant l'été de 1587. Quel était le but de leur voyage, si ce n'est d'y faire le trafic des pelleteries, une des grandes ambitions de leur père ? Nous le voyons en effet l'année suivante s'adjoindre un autre parent de Cartier, Etienne Chaton, sieur de la Jannaye, afin d'obtenir de la Couronne de France le privilège de la traite au Canada et autres lieux circonvoisins. La société Noël-Chaton réussit, mais elle dut se dissoudre quelques mois plus tard devant l'hostilité des bourgeois de Saint-Malo, qui voyaient dans ce monopole la ruine de leur commerce, et un précédent fâcheux qu'il importait de ne pas laisser créer.

Ces faits, qui sont du domaine de l'histoire, ajoutés aux trois commissions accordées au marquis de la Roche, en 1577, 1578 et 1598, avec les mêmes privilèges, nous prouvent que la France n'avait pas perdu le Canada de vue, pendant ces longues guerres intestines et étrangères dont on ne vit l'issue qu'en 1598, sous le règne de Henri IV. Elle ne s'en occupait, à la vérité que pour des fins de pêche et de commerce ; l'état des esprits était tel qu'il eût été difficile jusqu'alors de revenir à la politique de découvertes adoptée par François I^{er}. L'exploitation du trafic des castors était laissée, faute d'organisation, à l'initiative privée, et les marchands de Bretagne et de Normandie faisaient négoce, presque sans contrôle, avec les sauvages du Canada. Pendant la Ligue, les Malouins durent payer certains impôts, mais cela ne fut pas de nature à nuire à leur commerce de pelleteries, car ces impôts n'affectaient que la vente des morues.

Après le marquis de la Roche, dont la tentative de colonisation vint fatalement échouer sur l'île de Sable, arriva Chauvin. En trois années, le marchand d'Honfleur réalisa au moyen de la traite des bénéfices considérables, mais il se vit enlever son privilège avec la même facilité qu'il l'avait obtenu. Ses successeurs furent Aymer de Chastes et Pierre du Guast, sieur de Monts ; celui-ci ayant vainement tenté le sort à l'île de Sainte-Croix et à Port-Royal, crut faire mieux en choisissant Québec pour y établir ses comptoirs. Champlain revint à Tadoussac, jeta les fondations d'une ville, là où fut la bourgade de Stadacona, et il s'occupa activement, de concert avec Pontgravé, des affaires de traite pour le compte du sieur de Monts. De 1608 à 1620, le fondateur de Québec entreprit presque chaque année le voyage de France, non pas tant dans le but d'activer le commerce entre le Canada et la

mère patrie, que pour obtenir des secours matériels et religieux en vue de développer la colonie naissante. Quand il toucha le sol de Tadoussac, en 1610, il mentionne un fait assez remarquable : " Le 26 du mois d'avril, dit-il, nous arrivâmes à Tadoussac, où il y avait des vaisseaux qui y étaient arrivés dès le 18. Ce qui ne s'était vu il y avait plus de soixante ans, à ce que disaient les vieux mariniers qui voguent ordinairement audit pays." Ce témoignage de vieux marins prouve d'une façon péremptoire que, depuis la découverte du fleuve Saint-Laurent, les Français n'avaient pas cessé de trafiquer à Tadoussac avec les aborigènes du Canada. Chauvin, Pontgravé, Pierre du Guast et Champlain, que l'on voit aborder à l'embouchure du Saguenay, de 1599 jusqu'à l'époque qui nous occupe, ne firent que continuer des négociations commerciales vieilles de plus d'un demi-siècle.

Pendant longtemps le commerce des pelleteries fut à l'avantage des blancs sur les Peaux-Rouges. Les naïfs enfants des bois se laissèrent d'abord éblouir par les marchandises françaises, et ils donnaient cent pour un en valeur. Mais, avec le temps, ils finirent par se montrer de moins bonne composition, et ne lâchèrent plus la proie pour l'ombre. Durant les beaux jours de Chauvin, et même sous le régime du sieur de Monts, les affaires se soldaient avec de gros profits, parce qu'il n'y avait pas encore de concurrence sérieuse sur le marché où les Français étaient les uniques maîtres. Mais ces heures de prospérité s'assombrirent bientôt après, par la présence des Anglais, des Basques, des Flamands et des Rochelois, et il vint un temps de dépression telle, que le premier gouverneur de la Nouvelle-France fut obligé d'interdire le marché de Tadoussac à tous les sauvages alliés, de crainte que la concurrence de cette nuée de contrebandiers ne ruinât les intérêts des compagnies qui se succédèrent sous son administration.

Il ne faut pas s'imaginer que Champlain, surveillant ainsi la traite pour le compte de ses compatriotes, avait en vue son bénéfice particulier. Le fondateur de Québec n'était pas mû par l'appât du lucre, qui faisait agir la plupart des hommes avec lesquels il vint en contact. Un jour il devint intéressé, comme actionnaire de la célèbre Compagnie de la Nouvelle-France, mais jamais il ne se constitua négociant ou agent des marchands, au détriment des colons et du gouvernement de son pays. Trop de fois il eut à se

plaindre des trafiquants de traite et de leurs commis, qui ne voyaient dans le Canada qu'une colonie taillable et corvéable à merci, pour qu'il puisse être soupçonné un instant d'avoir tramé, derrière leurs comptoirs, contre les Français qui travaillaient à se fixer au sol et contre les missionnaires qui les encourageaient dans cette très noble et très héroïque entreprise. Du reste il est facile de s'assurer, histoire et documents en mains, de la conduite irréprochable et toujours désintéressée du premier et du plus illustre de nos gouverneurs.

CHAPITRE II

Première mention de la traite. — Témoignage de sauvages à cet égard rapporté par Champlain. — Traite de 1608. — Débute par une bataille navale. — Traite de 1610 infructueuse. — Traite de 1611 au saut Saint-Louis. — Les sauvages deviennent prudents en affaires. — L'avidité des marchands français ruine le commerce. — Plaintes de Champlain. — Il demande un règlement. — Direction du pays confiée au comte de Soissons. — Sa mort. — Henri de Bourbon lui succède. — Champlain nommé lieutenant. — Son départ pour le Canada en 1613. — La Moynerie et la Tremblaye en quête de traite. — Défenses de Champlain. — Traite de 1613 au saut Saint-Louis. — Champlain repasse en France et revient en 1615, accompagné de religieux de l'ordre des récollets. — Traite de 1618 aux Trois-Rivières. — Facteurs ou commis de traite apparaissent.

I

La première mention que fait Champlain de la traite des pelleteries, c'est dans le récit de son premier voyage à Tadoussac, en 1603, lorsqu'il nous apprend que les sauvages échelonnés le long des tributaires du lac Saint-Jean troquaient avec d'autres sauvages vivant dans la profondeur des terres les peaux de castor et de marte pour des objets de provenance française. De retour de son voyage au saut Saint-Louis, Champlain rencontra, à une lieue et demie au nord de l'île aux Lièvres, un parti d'Indiens, parmi lesquels se trouvait un Algonquin très versé sur la géographie du pays arrosé par les grands lacs. Pour faire preuve de ses

connaissances étendues, il donna en présence de Champlain une description des rapides du Saint-Laurent, du lac Ontario, et de la chute de Niagara. Interrogés sur les richesses minières de leur pays, ces sauvages errants affirmèrent qu'ils connaissaient une nation appelée les bons Iroquois (Hurons) qui échangeaient leurs pelleteries avec les marchandises que les Français donnaient aux Algonquins, et que ces derniers leur avaient rapporté l'existence d'une mine de franc cuivre au pays de ces bons Iroquois.

Ces allusions au commerce des Européens avec les Montagnais des environs de Tadoussac, et les Algonquins de l'Outaouais supérieur, nous sont une preuve de plus que le nom français avait retenti souvent, de 1550 à 1603, sur les plages du grand fleuve. Lorsqu'en 1608 Champlain aperçut une seconde fois la rade de Tadoussac, Chauvin et de Chastes n'étaient plus, Pierre du Guast avait été revêtu de leurs privilèges, et Pontgravé, navigateur d'une expérience consommée, commandait le vaisseau qui portait l'espoir de la colonie future : une trentaine d'hommes, parmi lesquels le chirurgien Bonnerme et les interprètes Brûlé et Marsolet. La traite débuta par une bataille en règle entre Pontgravé et un navire basque commandé par un nommé Darache, qui avait déjà fait le trafic avec les aborigènes de Tadoussac, au mépris des droits du sieur de Monts. Pontgravé, jaloux des prérogatives de sa charge, intima au pirate de tourner sa voile dans une autre direction, sinon qu'il lui en cuirait. Darache, que ces menaces n'effrayèrent pas, fit braquer ses canons sur le vaisseau de Pontgravé, et répondit par une grêle de balles aux injonctions du capitaine français. Un des hommes fut blessé à mort, et deux autres furent assez gravement atteints. Pontgravé lui-même reçut une balle qui lui fit une légère blessure. Le parti le plus sage pour Champlain était d'user de modération au lieu de rigueur avec des gens évidemment plus forts que lui. Après bien des pourparlers, Darache consentit à ne plus rien entreprendre au préjudice du roi et du sieur de Monts. De son côté, Champlain lui promit que tant qu'il serait là présent, Pontgravé ne lui ferait aucun mal, mais qu'une fois entré en France la justice serait appelée à vider leur différend. "Ce qui fut accordé et signé d'un chacun," écrit Champlain.

C'est le premier fait d'armes signalé par le fondateur de Québec entre les Français voguant sous la protection de Sa Majesté et les écumeurs de mer d'origine basque. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet qui touche de près aux opérations de traite en affectant ses résultats. La piraterie en effet fut un des grands fléaux de cette époque, et une source de déboires pour les compagnies commerciales, ainsi que d'ennuis nombreux pour Champlain.

La traite de 1608 aussi bien que celle de 1603 et des années précédentes, se fit à Tadoussac. Les trois années qui suivirent, Tadoussac fut encore le lieu de réunion des sauvages en quête de traite. Mais en 1610 elle eut lieu alternativement à Tadoussac et au cap de la Victoire¹. Lors de son arrivée dans le premier de ces deux endroits au printemps de 1610, après une traversée exceptionnément heureuse de dix-huit jours, Champlain fut surpris d'y trouver des vaisseaux que le bon vent y avait amenés une semaine auparavant. Cette arrivée hâtive des navires explique la raison de cette deuxième traite. Mais toutes deux furent sans profit. Lescarbot nous fait connaître certains détails à ce sujet : " Cette année, dit-il, le refus fait au sieur de Monts de lui continuer son privilège, ayant été divulgué par les ports de mer, l'avidité des mercadens (marchands) pour les castors, fut si grande que les trois parts cuidans aller conquérir la toison d'or sans coup férir ne conquièrent pas seulement des toisons de laine, tant était grand le nombre de conquérants² "

Après avoir signalé ce désastre financier, Champlain ajoute que plusieurs se souviendront longtemps de la perte qu'ils firent en cette année³. La traite infructueuse de 1610 est un fait presque inouï dans nos annales, car d'ordinaire elle rapportait aux intéressés de beaux écus sonnants. Le P. Charles Lallemant écrit que, bon an mal an, les vaisseaux emportaient de 15,000 à 20,000 peaux de castor, qui se vendaient en France au prix d'une pistole

1 — Ce cap de la Victoire ou de Massacre, écrit Sagard, en 1632 (*Grand Voyage au pays des Hurons*, p. 60) est à douze ou quinze lieues de ceà de la rivière des Prairies. . . La rivière en cet endroit n'a environ qu'une demi-lieue de large, et dès l'entrée se voient tout d'un rang six ou sept îles fort agréables et couvertes de beaux bois. La *Relation* de 1646 (p. 10) dit que " le cap nommé de Massacre était à une lieue plus haut que Richelieu, " ou Sorel. On croit que la traite se faisait sur une des îles dont parle Sagard, et que cette île était l'île de Saint-Ignace.

2 — Lescarbot, liv. V., chap. 5.

3 — Champlain, éd. 1613, p. 224.

la pièce¹. Nous avons vu que les sauvages livrèrent d'abord leurs fourrures à vil prix, mais quand ils eurent compris que les Français se les disputaient avec le plus vif acharnement, ils changèrent de tactique et profitèrent de la concurrence en se montrant plus exigeants. C'était en effet une véritable course aux pelleteries. La plupart des navires marchands quittaient les ports de France aux grandes mers de mars², afin d'entrer dans le Saint-Laurent vers la fin d'avril ou au commencement de mai. En 1611, Champlain et Pontgravé n'arrivèrent à Tadoussac que vers le milieu de mai. Mais les sauvages ne consentirent pas à traiter avec eux, parce qu'ils attendaient toute la flotte, afin d'obtenir les marchandises européennes à meilleur marché que d'habitude. Ce qui fait dire à Champlain: " Et par ainsi s'abusent ceux qui pensent faire leurs affaires pour arriver des premiers : car ces peuples sont maintenant trop fins et subtils³."

L'avidité des marchands à cette époque pour le trafic des fourrures s'explique aisément. Il n'en avait pas toujours été ainsi, cependant, car, si on étudie l'histoire de ce genre de commerce, on constate que sous le règne d'Elizabeth, la mode l'emportant sur le goût avait puissamment servi à le ruiner momentanément. Durant tout le moyen âge la dépouille de l'hermine faisait fureur. Tout le monde voulait s'habiller de fourrures. La passion devint poussée à l'excès, si bien que les rois d'Angleterre, de France et des princes italiens furent obligés de décréter des lois somptuaires pour mettre un frein à cette espèce de frénésie. Henri II, d'Angleterre, par un acte du parlement, daté de l'année 1158, fit défendre l'usage du vair et du petit gris. Deux autres lois de 1334 et 1363 interdirent l'usage des fourrures à toute personne qui aurait moins de cent livres sterling de revenu.

La Russie devint au milieu du XVI^e siècle le grand comptoir pour le commerce des pelleteries. Les pays situés à l'ouest et au nord-est des monts Ourals fournissaient aux chasseurs abondance de martes zibelines, d'hermines, de renards rouges, noirs et blancs, de castors, etc. Les Samoïèdes payaient leurs tributs en fourrures, et la Sibérie, alors indépendante, donnait aux Russes et

1 — *Relation de 1626*, p. 5.

2 — Fournier, *Hydrographie*, liv. III, chap. 49.

3 — Champlain, éd. 1613, p. 240.

aux Anglais, en échange des objets dont elle avait besoin, les pelleteries les plus précieuses. Telles avaient été jusqu'alors les sources auxquelles s'alimentaient les marchés européens.

Les explorations des Français dans le nord de l'Amérique ranimèrent le goût de ce commerce profitable à ceux qui s'y livraient, et la mode, toujours capricieuse, redevint ce qu'elle avait été avant les lois prohibitives des souverains anglais et français. C'est alors que commença cette guerre d'extermination contre les animaux qui peuplaient les vastes contrées tombées sous la domination de la France.

A partir de 1611, Tadoussac cessa d'être le rendez-vous régulier des vaisseaux de traite français, et cette année-là même Pontgravé n'y put rien faire. Désormais toute l'attention se portera vers le saut Saint-Louis, et l'on y verra jusqu'en 1618 affluer les sauvages de toutes les tribus amies des Français : Montagnais, Algonquins et Hurons. Puis viendra le tour des Trois-Rivières durant plusieurs années consécutives, et enfin le commerce des castors se fera tantôt au cap de la Victoire, tantôt à Québec, jusqu'à ce que Champlain choisisse en définitive un flet du Saint-Laurent, appelé Richelieu.

La traite de 1611 fut assez encourageante pour les marchands. Dès le 13 juin, deux cents sauvages de la nation huronne étaient venus au saut Saint-Louis, à la rencontre de Champlain, et l'avaient averti que quatre cents des leurs venaient derrière eux, avec un parti de trois cents Algonquins à leur suite. Ces derniers en effet apparurent un mois plus tard, échangèrent leurs pelleteries, firent cadeau de dix peaux de castor à chacun des capitaines des pataches réunies en ce lieu au nombre de quatorze. Cette affluence faisait un grand tort au commerce.

Champlain avait déjà porté ses plaintes à la Cour touchant la conduite des agents de traite qui s'entre-nuisaient par leur avidité. Le fait est que ces hommes, si âpres à la curée, ne contribuaient aucunement au soutien de la colonie, comme ils s'y étaient engagés, mais travaillaient plutôt à sa ruine, en s'opposant aux moyens de la faire prospérer. Nous verrons plus tard de quelle manière ils vinrent à l'encontre de Champlain et des missionnaires dans leur œuvre colonisatrice. Pour eux le peuplement de la Nouvelle-France était ce qu'ils désiraient le moins, et pour l'empêcher, ils préférèrent, par leurs exactions et leurs menées sourdes,

prendre les colons par la famine, pour les livrer en fin de compte aux mains des Anglais. Telle était la mesure du patriotisme des marchands et de leurs représentants à Québec. Tous les sociétaires n'étaient peut-être pas imbus des mêmes principes anti-nationaux, mais la plupart des entremetteurs, tels que commis, interprètes et autres, tinrent une ligne de conduite que l'histoire, à la suite de Champlain, ne saurait trop féliciter. Une preuve de leurs mauvaises dispositions se tire des embarras incessants qu'ils causèrent à Champlain au sujet de la fortification de Québec et de Tadoussac. Celui-ci voulait mettre sa ville en bon état de défense contre les aborigènes dont le voisinage constituait un danger perpétuel pour la sécurité des habitants. Il désirait de plus mettre un terme aux déprédations des Basques et autres contrebandiers qui infestaient le bas du fleuve.

Pour parvenir à ce double but si utile, et pour la tranquillité de la colonie et pour la protection du commerce, le fondateur de Québec aurait voulu établir un fort au confluent de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent, et organiser une police pour surveiller attentivement les havres et donner au besoin la chasse aux vaisseaux pris en flagrant délit de contrebande. Mais il rencontra une opposition constante à ses projets marqués au coin de la prudence. Signalant un jour les allées et venues d'un navire espagnol dans les eaux du fleuve, à proximité de Tadoussac, Champlain exprime le regret qu'il éprouve de voir ses conseils méconnus : " De pouvoir y remédier, s'écrie-t-il, il était impossible, pour n'avoir des matelots ni des hommes de main, afin de s'en servir en telles affaires, car il eût fallu au moins huit matelots d'ordinaire en l'habitation (basse ville), et quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer un ennemi, avec une vingtaine d'hommes qui sussent ce que c'est d'aller à la guerre, c'est ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense être trop fort, et que personne n'oserait entreprendre en ces lieux, mais la méfiance est la mère de sûreté, c'est pourquoi suivant les avis que souvent je donnais, l'on devait remédier à la conservation du pays, et à l'assurance des hommes qui y demeurent, qui était d'achever le fort déjà commencé, et y avoir de bonnes armes et munitions, et garnison suffisante qui s'y entretiendrait pour peu de chose, autrement rien ne se peut maintenir que par la force ¹."

1 — Champlain, éd. 1632, vol. IV, p. 55.

II

Champlain était repassé en France au mois d'août 1611, non découragé, mais très ennuyé de voir ses efforts couronnés de si peu de succès. " Le désir que j'ai toujours eu, écrivait-il deux ans plus tard, de faire nouvelles découvertes en la Nouvelle-France, au bien, utilité et gloire du nom français : ensemble d'amener ces pauvres peuples à la connaissance de Dieu, m'a fait chercher de plus en plus la facilité de cette entreprise, qui ne peut être que par le moyen d'un bon règlement : d'autant que chacun voulant cueillir les fruits de mon labeur, sans contribuer aux frais et grandes dépenses qu'il convient faire à l'entretien des habitations nécessaires pour amener ces desseins à une bonne fin, ruine ce commerce par l'avidité de gagner, qui est si grande, qu'elle fait partir les marchands devant la saison, et se précipiter non seulement dans les glaces en espérance d'arriver des premiers en ce pays ; mais aussi dans leur propre ruine : car traitant avec les sauvages à la dérobée, et donnant à l'envie l'un de l'autre de la marchandise plus qu'il n'est requis, surachetant les denrées ; et par ainsi pensant tromper leurs compagnons se trompent le plus souvent eux-mêmes ¹. "

Champlain soupirait donc ardemment après un règlement, c'est-à-dire une solution aux difficultés multiples qui l'entouraient et paralysaient ses efforts. Afin de hâter ce règlement, il résolut de se jeter dans les bras de " quelque grand, l'autorité duquel put servir contre l'envie. " Il dressa d'abord un mémoire qu'il fit parvenir au président Jeannin. Encouragé par ce haut personnage à poursuivre son œuvre, il alla se confier à Charles de Bourbon, comte de Soissons, alors gouverneur du Dauphiné et de Normandie. Ce prince, remarquable par son grand esprit d'entreprise, accueillit amicalement Champlain, examina avec intérêt la carte qu'il avait faite de la Nouvelle-France, et il lui promit de le prendre sous sa haute et noble protection. Le roi, dont l'attention avait été attirée par une requête avec articles, confia au comte de Soissons la direction et le gouvernement de la colonie, et celui-ci, fidèle à sa parole, voulut bien honorer Champlain de

1 — Champlain, éd. 1613, pp. 283-84.

sa lieutenance. Mais la mort du comte vint arrêter tous ces beaux projets d'une nouvelle organisation, sans les compromettre, car Henri de Bourbon, nommé à la place de son oncle défunt, confirma Champlain dans sa position, par des lettres en date du 22 novembre 1612. Cette nouvelle ne fut pas plus tôt répandue dans le public, que des personnes mal intentionnées commencèrent leurs instances pour empêcher que la commission du lieutenant du vice-roi ne fût officiellement promulguée. L'affaire parut en cour, et après avoir entendu les parties intéressées, le parlement de Rouen débouta les opposants de leurs prétentions, et ordonna que la commission de Champlain fût affichée dans tous les ports de la Normandie.

Champlain dit adieu encore une fois à la France, et partit d'Honfleur pour Québec, le 6 mars 1613, avec le capitaine l'Ange, sur le vaisseau de Pontgravé, et l'on atteignit la pointe de tous les Diables ¹, près Tadoussac, le 29 du mois suivant. Deux vaisseaux marchands de Saint-Malo, partis avant que la commission de Champlain fût connue dans les havres de France, arrivèrent presque en même temps. Leurs commandants La Moynerie et La Tremblaye venaient traiter avec les sauvages de Tadoussac. Pour piquer au plus court, Champlain leur donna communication de ses lettres de lieutenant, ainsi que des défenses de faire le trafic à d'autres qu'à lui. Les deux capitaines malouins se soumirent sans hésitation au représentant de l'autorité vice-royale, et se confondirent en protestations de leur fidélité et obéissance en tout ce qu'il leur commanderait. Champlain fit élever un poteau dans un endroit apparent de la rade de Tadoussac, et y attacha sa commission avec les armes de la Couronne de France, afin que personne ne pût désormais prétexter ignorance.

Champlain et ses compagnons, qui n'avaient d'autre but que de faire la traite, continuèrent leur route vers Québec, où ils ne firent que mettre pied à terre, pour remonter le fleuve jusqu'au saut Saint-Louis. Les sauvages ne s'y étaient rendus qu'en très petit nombre. Questionnés sur l'indifférence des leurs au sujet de la traite, ils donnèrent pour raison que l'année précédente ils avaient été maltraités par les Français, et qu'ils ne croyaient plus revoir Champlain, dont l'absence, prolongée contre toute attente,

1 — C'est la pointe aux Vaches.

avait duré deux ans. Ces raisons assez plausibles ne surprirent pas Champlain, car il savait que les sauvages n'aimaient pas à être trompés. Les capitaines de vaisseaux, de leur côté, se montrèrent fort contrariés de ne pouvoir échanger leurs marchandises, faute d'acquéreurs. Champlain résolut de poursuivre ses découvertes en allant au pays des Algonquins. Peut-être nourrissait-il en lui-même l'idée de les induire à descendre au saut Saint-Louis. En tous cas son voyage eut d'heureux résultats, en ce sens surtout qu'il servit à cimenter l'amitié entre cette nation puissante et les Français. Quand il revint au saut, plusieurs canots l'accompagnaient. Ils firent de nouvelles recrues le long de la rivière des Outaouais, et au terme du voyage, la flottille se composait de quatre-vingts embarcations chargées de pelleteries pour la traite. En arrivant au saut, Champlain y fit la rencontre du capitaine Maisonneuve, de Saint-Malo. Henri de Bourbon lui avait donné la permission de faire la traite pour une année seulement. Un passeport qu'il exhiba aux yeux de Champlain prouva qu'il était en règle.

La traite terminée, Champlain descendit à Québec, puis repassa en France pour revenir en 1615, année mémorable par l'arrivée à Québec des premiers missionnaires. C'étaient des récollets. A eux l'honneur et le mérite d'avoir jeté sur le sol de la Nouvelle-France la première semence du christianisme. Heureux s'ils eussent rencontré dans leur mission évangélique tout l'appui qu'ils étaient en droit d'attendre de leurs compatriotes ! Au lieu de les aider à travailler à l'avancement spirituel de la colonie et à la conversion des sauvages, ils ne firent bien souvent que mettre des entraves à leurs efforts. Le frère Sagard nous fera connaître en peu de mots quel était l'état des esprits au sujet de la religion et de ses ministres, un an après leur arrivée au pays : " Messieurs de la Société, dit-il, furent fort aises de voir le bon P. Joseph (Le Caron) comme une personne de créance, et d'apprendre de lui-même du succès de son voyage, du bien qu'il leur faisait espérer pour le spirituel et le temporel du pays, et du zèle qu'il avait pour la conversion des sauvages ; néanmoins avec tout cela, il ne peut obtenir d'eux autre chose qu'un remaniement de ses travaux et une réitération de leur bonne volonté à l'endroit de nos pères, sans autre effet. C'est ce qui obligea ce bon père de chercher ailleurs le secours qu'il n'avait pu trouver en ceux qui

y étaient obligés, et de penser de son retour en Canada en la compagnie du P. Paul Huet, puisque de parler de peuplades et de colonies était perdre temps et glacer des cœurs déjà assez peu échauffés, jusqu'à ce qu'il plût à Notre-Seigneur inspirer lui-même les puissances européennes d'y donner ordre, puisque les subalternes n'y voulaient entendre, et ne s'intéressaient qu'à leur intérêt propre ¹."

Le frère Sagard vise surtout les associés de la compagnie de Rouen ; mais il aurait pu ajouter que leurs entremetteurs fixés à Québec ne se faisaient bien souvent que l'écho des marchands de France. Il y eut cependant de très honorables exceptions dans la classe de commis et autres employés de la traite. Quant à Champlain, ses intentions furent aussi honnêtes que ses actes à l'égard des religieux franciscains. Sa protection et son appui leur furent acquis avant même qu'ils quittassent leur patrie. Au Canada, ils ne cessèrent pas d'être amis, partageant les mêmes peines, vivant presque d'une vie commune, et toujours également dévoués aux habitants. Ensemble ils n'avaient rien tant à cœur que de former à Québec un bon noyau de colons stables, d'apprendre aux barbares plongés dans l'infidélité les premières notions du christianisme et de les habituer à la vie sédentaire en les engageant à la culture du sol. Ils ne s'opposaient pas aux négociations de la traite, commerce très légitime au fond, pourvu qu'il soit fait dans des conditions honorables, et sans préjudice aux lois et aux règlements. Si on lit attentivement les voyages de Champlain, qui sont le reflet de trente années de sa vie, il est facile de s'apercevoir que la traite à ses yeux n'était qu'une affaire secondaire, tout au plus un moyen qui lui fournissait l'occasion de découvrir de nouvelles terres, et de maintenir les nations sauvages dans la tranquillité.

Quant aux missionnaires, récollets et jésuites, que des écrivains de mauvaise foi ont accusés d'avoir tenté la fortune au moyen du trafic avec les sauvages, la justification de leur conduite, si elle était nécessaire, serait facile. Toute la part qu'ils ont prise à la traite, consistait à rendre service aux marchands et aux commis, facilitant leurs négociations avec les tribus indiennes, leur ménageant des entrevues toutes profitables à leur commerce. Hommes

1 — Sagard, *Histoire du Canada*, p. 32.

de paix, ils ne voyaient dans ces relations que le seul intérêt spirituel, ne s'occupant du matériel que pour retirer de France le maigre revenu que les compagnies s'étaient engagées à leur fournir.

Espérer davantage, dit le frère Sagard, c'est perdre son temps. En effet, les récollets eurent beau faire des représentations en France au sujet de l'avancement de la colonie, ils ne purent rien obtenir si ce n'est quelques secours de personnes pieuses qui les empêchèrent de mourir de faim. Les nombreux voyages de Champlain, de 1615 à 1620, expliquent l'état de malaise alors existant. En 1616, il repassait en France en même temps que les PP. Le Caron et Denis Jamet, dans le but louable de recruter des colons et des ressources de diverses natures. Le P. Le Caron, au témoignage de Sagard, revint "très mal satisfait et avec peu d'espérance pour l'avenir." Champlain, de son côté, avait pu recueillir un petit groupe d'immigrants, Louis Hébert et sa famille en tête. C'est à dater de 1617 que l'on peut dire qu'il y eut de véritables colons au Canada. Il n'y avait avant cette époque que des manœuvres, des employés pour le service de la traite, des truchements salariés par la Compagnie des marchands.

La traite continuait toujours à se faire tous les ans. Elle eut lieu en 1618, aux Trois-Rivières, pour la première fois. Champlain s'y était rendu afin de parler aux sauvages et de régler avec eux une question épineuse, celle de l'assassinat de deux Français¹ de l'habitation de Québec. Ce double meurtre avait été commis près du cap Tourmente, vers la fin de l'été de 1616. C'est à l'occasion de la traite de 1618 que Champlain nous fait connaître une classe d'hommes qui désormais joueront un rôle dans les affaires de la colonie : ce sont les facteurs ou commis de traite, à la solde des compagnies mercantiles de France. Ces fonctionnaires acquièrent une certaine notoriété, les uns par leur amour du gain, les autres par leur dévouement à Champlain et aux missionnaires. Ouvrons un nouveau chapitre à leur intention.

N.-E. DIONNE.

(A suivre.)

1 — Le serrurier Charles Pillet, de l'île de Ré, et un matelot dont le nom est resté inconnu.